

LETTRE D'INFORMATION (novembre 2019)

Beaucoup d'activité depuis la rentrée scolaire !

1 – Correspondance avec la DGAC



Nous avons reçu du Directeur Général de la DGAC une lettre en date du 12 septembre dans laquelle il se félicite de la concertation qui a donné lieu à la création de l'arrêté restrictif du 5 août.

Par lettre du 10 octobre nous avons exprimé notre étonnement étant donné que notre association avait découvert cet arrêté en séance de la CCE de juin (et a voté contre !) sans concertation ni information préalable.

([2019 09 12 Lettre Gandil](#) et [2019 10 10 Lettre à Gandil](#))

2 – Réunion GT du 4 octobre

Cette "Réunion technique" s'est déroulée à la sous-préfecture à l'initiative et sous la présidence de Madame Frackowiak Jacobs, sous-préfète de Grasse. L'ordre du jour comportait 3 exposés de la DGAC et de l'aéroport : point sur l'étude de la trajectoire NW (DGAC), point sur les mesures et premiers effets de l'arrêté ministériel publié cet été (DGAC) et présentation des indicateurs de l'aéroport (ACM riverains).

Bien que cette initiative soit une avancée permettant d'éviter l'effet tunnel entre deux CCE annuelles, ce type de réunion informative n'est pas suffisant et ne permet pas une participation réelle des associations de riverains. D'ailleurs le compte rendu officiel n'est validé que par la DGAC et la sous-préfecture.

Aussi, lors de cette réunion, l'ADNA a demandé à ce que soient mis en place deux groupes de travail collaboratifs :

- L'un sur le bruit (indicateurs, mesures...) de manière à comprendre les indicateurs présentés et à définir des indicateurs susceptibles de traduire le ressenti réel des riverains. La sous-préfète a entériné la création de ce GT qui devra présenter ses travaux et propositions lors d'une réunion technique en janvier 2020.

- Le deuxième GT, afin d'alléger les nuisances de la VPT dans l'attente d'une possible NW RNP-AR satellitaire ; l'approfondissement d'une trajectoire NW à vue telle qu'elle avait été définie par plusieurs pilotes et testée en 2017 par le sous-préfet d'alors a été rejeté par la DGAC et ce refus entériné par la sous-préfète.

Pour le reste les présentations effectuées par la DGAC et l'aéroport font l'objet d'un compte rendu que vous trouverez sur le site.

Retenons que :

- Selon le représentant de la DGAC, un effort important a été demandé par leur direction générale pour mener à bien l'étude NW.

- La décision de continuer (ou non) l'étude et la mise en place de la NW dépendra des résultats des tests menés avec la société Netjets et des vols d'essai DGAC en avril 2019. C'est à dire que la fin de la VPT est loin d'être assurée et que nous n'aurons la réponse qu'au début de la période où la fréquentation de l'aéroport augmente.

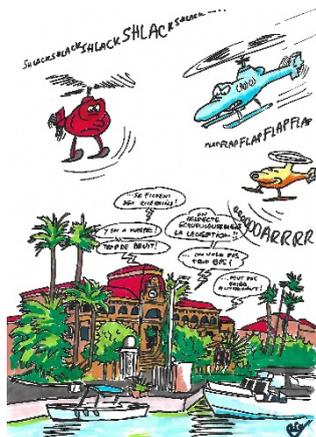
- Si le test d'avril est positif, la DGAC pourra s'engager sur un calendrier d'étude de la trajectoire mais pas sur les délais que prendront les compagnies et propriétaires pour équiper leurs avions et former leurs pilotes. Donc sur la mise en service réelle de la trajectoire.

- L'arrêté restrictif du 5 août (altitude inférieure à 1600 pieds) a produit quelques effets : cet été 16 manquements ont été relevés et deux dossiers sont en cours d'instruction pour pénalisation.

(2019 10 04 GT Technique Cannes_présentation SNA SE, 2019 10 04 GT Technique Cannes_présentation DSAC SE, 2019 10 04 présentation GT technique VF, 2019 10 04 CR GT technique validé VF).

[Lien sur l'archive contenant ces documents](#)

3 – Réunion Hélistation « Quai du large »



La première réunion de concertation sur l'hélistation du "Quai du Large" de Cannes s'est tenue le 22 octobre en mairie. Peu d'information obtenues lors de cette première réunion. Il est important que les personnes de la Bocca qui subissent ces nuisances hélicoptères recueillent et nous fassent parvenir un maximum d'information sur les manquements constatés (date, heure, lieu et si possible **immatriculation de l'aéronef**) afin que nous puissions demander les relevés de trajectoire correspondants.

[\(2019 10 22 CR de la réunion de concertation Hélistation Cannes version publique\)](#)

4 – Suite du sondage IFOP

Vous avez été nombreux à réagir à la suite du sondage IFOP commandité par l'aéroport et paru dans Nice Matin. La municipalité de La Roquette a voulu savoir quelles seraient les réponses d'une population exposée aux nuisances et a lancé un sondage auprès de ses habitants. Les conclusions de ce sondage sont bien éloignées, pour ne pas dire diamétralement opposées à celles du sondage IFOP. On notera la tentative d'un aéroclub de l'aéroport d'influencer ce sondage déclaré « contraire à leurs intérêts.

[\(lien vers site web de La Roquette\)](#)



5 – Scot Ouest : Document d'Objectifs et d'Orientation

Le document qui définit les lignes directrice du développement de notre région (DOO) a été mis en ligne sur le site www.scotouest.com (toutes les informations ; §3 le DOO).

Pour les courageux ce document intéressant comporte presque 150 pages (mais avec des images !). La page qui mentionne l'aéroport est la 83 qui prend partiellement en compte dans sa rédaction les remarques que nous avions formulées suite à la présentation qui en avait été faite début septembre à Grasse.

Faites circuler l'information à vos voisins et amis et invitez-les à nous rejoindre. Plus nous serons et mieux nous pourrions faire savoir que le ciel appartient, aussi, à ceux qui vivent dessous !!!